

# Les livres de la liturgie

## 3. Un lectionnaire et un évangélaire ?

Bernard XIBAUT

*Le dimanche, ou lors des grandes fêtes, la distinction est clairement établie entre les lectures bibliques, lues à partir du lectionnaire, et l'évangile, proclamé grâce à l'évangélaire porté en procession jusqu'à l'ambon.*

**Le texte des évangiles des dimanches figure à la fois dans le lectionnaire dominical et dans l'évangélaire** : n'est-ce pas un doublon contradictoire avec le principe, exposé dans l'article précédent, de spécialisation de chacun des livres liturgiques : au lecteur le lectionnaire et au diacre (ou au prêtre, en son absence), l'évangélaire ?

Au moment où les textes liturgiques ont été édités en français, au lendemain du Concile, un choix pragmatique a été fait : le plus urgent était que chaque paroisse s'équipe le plus rapidement possible d'un ouvrage permettant les lectures en français. Il y avait déjà suffisamment de productions en cours (lectionnaire férial pour la semaine, lectionnaire sanctoral pour les fêtes des saints, lectionnaire dominical...) pour ne pas ajouter à la confusion et à la dépense, car l'achat de ces ouvrages constitue un coût non négligeable pour les petites paroisses !



Lectionnaire sur l'ambon

Ajoutons que le diaconat, dont la rénovation avait été admise dans son principe, n'était encore pas développé dans notre pays. Pendant des années, on a donc proclamé, sans que cela ne pose question, la lecture vétéro-testamentaire, le psaume, l'épître et l'évangile avec le même support.

C'est plus récemment que la France s'est engagée, comme d'autres pays l'avaient fait avant elle, dans l'édition d'un évangélaire. Par définition, un tel ouvrage devait avoir une certaine ampleur et répondre à des critères esthétiques. Dès lors, son prix de revient n'est pas négligeable.

**Certaines paroisses ont néanmoins fait l'effort de l'acquiescer et elles s'en félicitent.** Le dimanche, ou lors des grandes fêtes, la distinction est ainsi claire-

ment établie entre les lectures bibliques, lues à partir du lectionnaire, et l'évangile, proclamé grâce à l'évangélaire porté en procession jusqu'à l'ambon.

Rappelons ici que le mode de lecture demande déjà une distinction : les fidèles écoutent assis les deux premiers textes, proclamés par des lecteurs laïcs, mais ils se lèvent pour la proclamation de l'évangile, introduite par l'Alleluia et conclue par une autre acclamation du peuple. Seul le livre dans lequel a été lu l'évangile bénéficie d'une élévation et reçoit un baiser du diacre ou du prêtre.

Les servants n'entourent pas l'ambon avec leurs cierges allumés pendant d'autres lectures que celle de l'évangile. L'honneur de l'encens n'est pas non plus rendu à ces lectures. L'évêque écoute les lectures avec la mitre, mais il l'enlève pour entendre l'évangile.

**Cette évidente différence de traitement, expliquée par le lien intime, dans la Bonne Nouvelle de Jésus, entre Celui qui l'annonce et Celui qu'elle annonce, justifie, on le voit bien, l'emploi d'un livre particulier.**

Souhaitons que beaucoup de paroisses le comprennent et se donnent les moyens de le réaliser.